

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 27 août 2024

**Convention de
partenariat avec
l'association APMH
pour l'organisation de
l'évènement Vaches
en Piste 2025**

Convocation du : 20 août 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2024_0077

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

Excusés :

Dominique LACHENAL, Patrick ANTOINE, Alain LETESSIER

Contexte :

L'association APMH s'est créée en 2020. Son Conseil d'Administration est composé de 25 membres, tous éleveurs des quatre races bovines locales Abondance, Montbéliarde, Primholstein et Hérens. L'association a organisé en 2023 à Rochexpo (La Roche sur Foron) une fête de l'élevage, un salon de l'agriculture à dimension régionale voire nationale appelé « Vaches en piste ». Annemasse Agglo avait pu accompagner cet évènement en le valorisant auprès de ses partenaires, mais également en communiquant largement auprès des habitants et visiteurs de son territoire via des affichages nombreux.

Le bilan de Vaches en piste 2023 est très positif pour cette première édition :

- 50 000 visiteurs, dont des scolaires,
- plus de 700 vaches et 8 races locales mises à l'honneur,
- 5 concours agricoles,
- plus de 120 exposants.

Forts de ce bilan et de la dynamique locale qui en a résulté, les membres de l'association ont souhaité organiser un nouveau Salon Vaches en Piste du 27 au 30 mars 2025.

Comme le précédent, celui-ci sera dédié à différents publics :

- Les professionnels : concours de bestiaux et challenges, salon de matériels agricoles, ventes aux enchères, ... Les concours prévus en 2025 sont d'envergure nationale : Miss Nationale Abondance et Simmental, Concours inter-régional Montbéliardes, Concours Grand-Est Primholstein ;
- Le grand public (animations et jeux pour les enfants, démonstration de fabrication de fromages des Savoies, marché de producteurs, animations musicales, restauration sur place, ...)
- Les scolaires.

L'organisation s'appuie sur les éleveurs locaux, mais également sur les bénévoles, et les jeunes apprenants des centres de formation professionnelle agricoles.

L'évènement est soutenu par différents acteurs publics : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc par exemple, mais également par des acteurs privés.

De son côté, Annemasse Agglo met en œuvre depuis 2018 un projet agricole d'agglomération. Ce programme de 15 actions, défini avec les élus des communes et les agriculteurs du territoire, avait différents objectifs : préserver le foncier agricole, assurer la pérennité des exploitations, développer la consommation locale, améliorer la cohabitation avec les habitants, et enfin accompagner les fermes vers la transition écologique. Ce projet est aujourd'hui en cours de révision avec l'ensemble des partenaires locaux.

Dans le cadre de ce programme, l'agglomération a été amenée à accompagner différents projets individuels et collectifs, publics ou privés.

Une convention de partenariat pour la deuxième édition de l'évènement :

Vaches en piste est un évènement qui répond à certains objectifs d'Annemasse Agglomération comme :

- la mise en réseau des professionnels agricoles et alimentaires, des acteurs des filières et notamment des producteurs avec les transformateurs et distributeurs ;
- la valorisation de l'agriculture en général, des produits locaux, des races et labels de qualité auprès du grand public ;
- l'intégration des jeunes et des formations agricoles dans l'organisation, et ainsi la valorisation de l'agriculture et des métiers pour un meilleur renouvellement des générations ;
- l'amélioration des connaissances des habitants et des scolaires, et ainsi l'amélioration des compréhensions entre agriculteurs et habitants.

Considérant le bilan de Vaches en Piste 2023 et les objectifs d'Annemasse Agglo en termes de valorisation de l'agriculture locale, il est proposé au Bureau Communautaire la signature d'une convention de partenariat entre l'association APMH, organisatrice de l'évènement Vaches en Piste 2025, et Annemasse Agglo.

Cette convention est établie pour définir l'appui d'Annemasse Agglo dans la communication de la deuxième édition de l'évènement (du 27 au 30 mars 2025), et l'engagement de l'association en retour.

En effet, Annemasse Agglo ne financera pas directement l'évènement « Vaches en piste », évènement situé en-dehors de son territoire administratif.

Cependant, consciente de l'intérêt de cet évènement pour le territoire et de l'importance de valoriser l'évènement auprès de ses habitants (pour une meilleure compréhension de l'agriculture de proximité par ces derniers), Annemasse Agglo souhaite l'accompagner grâce à un sponsoring et s'engage donc à :

- un relais de l'évènement sur les canaux de communication de son choix et ses partenaires locaux (Office de tourisme, Office de commerce, ...) ;
- un achat de deux semaines d'espaces JCDEcaux sur le territoire pour installer les affiches de l'évènement (sponsoring estimé à environ 6 000 euros) ;
- une diffusion du kit de communication numérique auprès des 12 communes du territoire et partenaires.

De son côté, l'association APMH s'engage à :

- mentionner l'appui d'Annemasse Agglo en amont et au cours de l'évènement, en faisant apparaître le logo de l'agglomération sur les éléments de communication. Tous les supports seront soumis pour avis à la Direction de la Communication en amont ;
- permettre la présence d'Annemasse Agglo sur l'évènement, que ce soit lors des sous-évènements politiques ouverts aux partenaires ou lors de conférences et tables-rondes plus techniques ;
- communiquer à Annemasse Agglo tout élément lui paraissant important pour la bonne mise en œuvre de ce partenariat (programme définitif, éléments de communication, budget prévisionnel, bilans ...) ;
- permettre à Annemasse Agglo de disposer d'un espace de visibilité sur le salon par la présence de flamme, roll up ou autre mur d'images ;
- associer Annemasse Agglo aux grands rendez-vous presse de l'évènement (conférence de presse d'ouverture, ...) ;
- d'envoyer, à l'issue de l'évènement, un livrable numérique à Annemasse Agglo détaillant l'ensemble des supports valorisant l'appui d'Annemasse Agglo (affiches, posts réseaux sociaux, panneaux sur place, ...).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'appui d'Annemasse Agglo pour la communication de cette deuxième édition de l'évènement « Vaches en Piste 2025» sur son territoire ;

D'APPROUVER la convention de partenariat entre Annemasse Agglo et l'association APMH définissant plus particulièrement les engagements de chacun, telle que jointe en annexe ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier ;

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – antenne OAMT-142, nature 6231 (achats d'espaces).

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.